



UNIVERSITÉ EVRY VAL D'ESSONNE

U.F.R. de Sciences Sociales et de Gestion

Centre Pierre Naville

THÈSE

présentée et soutenue publiquement le 2 décembre 2013

pour l'obtention du grade de

Docteur de l'Université d'Evry Val d'Essonne

Spécialité : Sociologie

par :

Frédéric COMPIN

Approche sociologique de la criminalité financière

COMPOSITION DU JURY

Président : **LEBARON Frédéric** Professeur d'université, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Rapporteurs : **JEFFERS Esther** Maître de conférences HDR, Université Paris 8

LEBARON Frédéric Professeur d'université, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Directeur de thèse : **BACHET Daniel** Professeur d'université, Université d'Evry Val d'Essonne

BOUQUIN Stephen Professeur d'université, Université d'Evry Val d'Essonne

LEROY Marc Professeur d'université, Université de Reims

SPIRE ALexis Directeur de recherche au CNRS

Résumé de thèse : Approche sociologique de la criminalité financière

Résumé

Aborder sous l'angle sociologique la criminalité financière conduit à relever les incomplétudes d'un traitement juridique, élaboré à partir d'un cadre répressif comme réponse aux crimes et délits commis, et économique, construit sur le rapport coût-bénéfice – risque. L'approche sociologique, permettant au contraire le développement d'une démarche synchrétique, oriente la compréhension de la nature des interactions entre l'acteur criminel - agent -et son environnement socio-économique.

Cette thèse repose sur quatre hypothèses fondamentales. La criminalité financière est la résultante de déviances individuelles. Elle est le stade ultime du capitalisme financier. Elle se développe à partir de la manipulation de l'information financière. La lutte contre ce fléau constitue un enjeu de civilisation.

La démonstration de ces hypothèses repose sur une double approche, empirique et pratique. L'approche empirique vise à étudier les principaux acteurs criminogènes. Les enquêtes de terrain auprès de magistrats, syndicalistes, agents des impôts, experts-comptables, commissaires aux comptes, universitaires permettent la validation des hypothèses de base et la perception des difficultés pérennes pour lutter efficacement contre cette criminalité de type intellectuel.

La première partie de la thèse demeure consacrée à une approche socio-normative de la criminalité financière dans le but d'élaborer une réflexion théorique sur les moyens à mettre en œuvre pour comprendre la portée des atteintes subies par la collectivité. En conséquence, le premier axe se construit autour d'une « démarche épistémologique en matière de criminalité financière » (Chapitre 1). Le second développe les principales atteintes à l'intégrité de l'économie de la confiance (Chapitre 2).

La deuxième partie de la thèse se poursuit par une connaissance des agents et acteurs impliqués dans la construction d'opérations de criminalité financière. La criminalité

financière ne saurait se concevoir sans l'action d'agents intimement convaincus de la justification d'un enrichissement absolu et sans cause (chapitre 3). Aborder ces acteurs, au sens juridique du terme, facilite la compréhension avec laquelle sont commis ces délits particuliers. Ces personnes physiques sont-elles des déviants économiques isolés ? L'analyse de leurs caractéristiques et parcours propres conduit à mettre en évidence la spécificité de ces grandes figures de la criminalité financière (chapitre 4). Cette approche permet d'explorer les raisons pour lesquelles ces agents criminogènes ne sont pas isolés lorsqu'ils s'insèrent dans des groupements de personnes à vocation criminelle (chapitre 5). Bénéficiant de complicité d'acteurs institutionnels contribuant indirectement à l'émergence de la criminalité financière (chapitre 6), ils donnent aux crimes financiers une dimension dépassant largement la responsabilité individuelle de leurs auteurs.

Enfin, la troisième partie de la thèse développe concrètement des pistes pour résoudre le dilemme qu'une économie criminogène fait subir à une collectivité donnée. Utilisant à la fois des techniques d'enquêtes classiques et des raisonnements sociologiques s'inspirant de plusieurs courants de pensée en sciences sociales, l'analyse des actes de criminalité financière (chapitre 7) conduit à souligner l'importance du rôle des acteurs en charge de la lutte contre ce fléau (chapitre 8). Leurs témoignages débouchent sur la mise en perspective de propositions de lutte contre la criminalité financière dont on examinera les conditions de possibilité (chapitre 9).

S'interroger sur les actes individuels commis par les criminels financiers nécessite non seulement d'aborder la perception collective de la responsabilité individuelle de leurs auteurs mais aussi de mener une réflexion sur la responsabilité collective du combat à mener contre la criminalité financière.

Partant du constat que la criminalité financière impacte la société dans son fonctionnement et son financement, cette thèse souligne la nécessité de comprendre pourquoi tout acte de criminalité financière ne peut se limiter à la seule mise en cause de leurs auteurs. En effet, se doter de moyens efficaces pour lutter contre ce fléau suppose préalablement de comprendre les raisons d'un combat collectif dépassant la seule réflexion sur la nature des actes criminels commis.

L'approche sociologique de la criminalité financière implique de présenter les prémisses de la démarche, de se fédérer sur le choix des termes, de commenter la méthode des investigations

retenues et d'aborder les résultats présentés. Ce chapitre fait le point sur les raisons qui conduisent à adopter une démarche de sociologue pour comprendre pourquoi des agents économiques deviennent déviants dans un système donné.

La méthode retenue dans le cadre des entretiens s'est voulu semi-directive. Directive dans le cadre des questions posées et rigoureusement ouverte à la pensée des interlocuteurs pour reprendre leurs propos. Chaque entretien a fait l'objet d'une validation par son auteur. Les agents des impôts et commissaires aux comptes ont tenu à apporter des précisions individuelles reprises synthétiquement pour que n'apparaissent pas l'origine de leurs propos conformément aux engagements pris.

La criminalité financière en portant atteinte aux deux piliers de l'économie de la confiance, l'information financière et le travail, endommage l'intégrité d'une société bâtie sur des rapports de confiance dans les informations délivrés et rapports productifs. En produisant une information inefficace, devenue criminogène, les marchés financiers ne permettant pas la fixation d'un prix juste et équitable. En extorquant la plus-value collective, les criminels financiers privent les salariés d'une rémunération juste et proportionnée aux efforts produits.

Aborder le concept de criminalité organisée comme la résultante d'une activité structurée implique de se poser deux questions essentielles :

1. La criminalité organisée relèverait-elle une carence dans la régulation d'un système social et économique donné ?
2. La désorganisation sociale et économique résultant des déviances de la financiarisation de l'économie facilite-t-elle le développement de cellules mafieuses ?

Ces deux questions en appellent une troisième posée au magistrat R. Le Loire : « Pensez-vous que la criminalité financière remette en cause les rapports sociaux ? »

Sa réponse spontanée se doit de nous interpeller :

« C'est souvent diffus. Du reste on le voit lorsqu'une jeune femme se fait violer. L'émoi dans la population n'est pas le même. Les détournements financiers dont on parle actuellement n'ont pas le même impact car ça touche moins la France profonde. Mais le fait qu'on viole votre fille, ça touche tout le monde. On se dit demain ça peut être moi. Par contre celui qui a dérobé l'argent des africains heurte beaucoup moins l'opinion publique. » (Entretien avec l'auteur).

C'est très exactement ce genre de prise de conscience que magistrats, universitaires et citoyens impliqués dans la lutte contre la criminalité financière doivent promouvoir pour combattre tout autant les préjugés que l'insécurité financière.

L'adoption d'une approche sociologique permet de dépasser les problématiques juridiques de la finalité de la sanction des acteurs ou économiques du rapport profit-risque-sanction pour comprendre les motivations criminogènes d'agents insérés dans le système capitaliste.

Les enquêtes de terrain réalisées permettent de dégager les principales caractéristiques sociologiques des criminels financiers en soulignant l'impossibilité matérielle et technique de recourir au profilage criminel pour dresser le portrait-robot du parfait criminel financier. De ce constat naît une remise en cause des courants traditionnels d'analyse de la criminalité financière pour laisser la place à l'étude de l'anomie du système capitaliste.

Adulés, décriés, détestés, les criminels financiers ne laissent pas indifférents. La connaissance de leurs origines sociales, parcours, méthodes permet de comprendre à la fois leur degré de nuisance et de les approcher comme une catégorie sociale distincte. De cette approche découle la construction de sous-catégories sociales déclinables en affairistes, entrepreneurs, joueurs, escrocs sociaux, iconoclastes.

A la lumière de cette approche empirique, il est possible de constater qu'une démarche de type profilage des criminels financiers serait inopérante. Par contre, la catégorie des criminels financiers peut se décliner en sous-catégorie. Pour R. Le Loire, juge d'instruction, les qualificatifs les mieux adaptés pour définir les délinquants financiers sont, au regard de son expérience de terrain, affairistes et entrepreneurs-investisseurs :

« On peut retrouver les qualificatifs d'affairistes, d'entrepreneurs-investisseurs. On en a quelques-uns mais ce n'est la majorité. On retrouve beaucoup de joueurs dans les infractions d'escroquerie. La catégorie entrepreneurs-investisseurs va se retrouver dans les délits boursiers. Les petits entrepreneurs récupèrent l'argent sans investir. Les escrocs sociaux se retrouvent dans le cadre des infractions à la sécurité sociale, chômage. Cela concerne souvent les gens du voyage. Une personne fait des dossiers, avec de faux certificat de travail. Elle se recrée une carrière, confectionne de fausses feuilles de sécurité sociale. Ce sont des escroqueries à la sécurité sociale, aux Assedic, aux caisses de vieillesse. On est confronté aussi à des agences de faux. Par exemple, elles font des faux certificats de travail. Je vais appeler le faussaire qui va confirmer que le détenteur du faux travaille bien chez lui. Ils font le faux et l'après faux. Ce sont des faussaires qui font le service après-vente. » (Entretien avec l'auteur).

Il est ainsi possible de percevoir, à l'aune de l'analyse du parcours des criminels financiers les plus emblématiques qu'ils partagent le même mépris pour l'intérêt général et la même aversion pour la valeur « travail ». Aucun des cas étudiés ne permet de souligner une quelconque prise de conscience sur la destruction du lien social qu'engendrent ces activités économiques et financières délictuelles. Aucune de ces grandes figures de la criminalité financière n'est cependant ressortie indemne à titre personnel des actes commis.

L'exploitation d'opérations de blanchiment de capitaux demeure intimement liée aux réseaux de criminalité organisée en groupements de personnes partageant le but commun d'accroître leur patrimoine par des moyens criminels. Les mafias, bandes organisées ou sectes demeurent dans l'obligation de blanchir les fruits de leurs crimes pour utiliser les capitaux accumulés à l'occasion d'opérations criminelles.

Les groupements de personnes à vocation criminelle ne pourraient prospérer sans blanchir les capitaux issus du crime. De plus en plus violents, ces réseaux, se structurant en sociétés occultes disposant de connaissances juridiques et comptables, alimentent l'essor de la criminalité organisée.

La criminalité financière ne saurait exister sans une corruption organisée et protégée par des structures étatiques, économiques et financières. Ce chapitre met en perspective les faiblesses des Etats, les manquements des institutions financières, les carences des cabinets comme autant de facteurs à l'origine les dérives d'un capitalisme financier devenu essentiellement criminogène.

En conclusion, pour le magistrat J. de Maillard, une meilleure régulation de l'information financière demeure une condition nécessaire mais non suffisante pour lutter contre la criminalité financière. *« Le problème ne situe pas au niveau d'une simple régulation de l'information financière car on peut avoir toutes les informations nécessaires. La question des structures du système économique, financier et légal détermine effectivement ce qu'on peut faire ou ne pas faire. »* (Entretien avec l'auteur).

L'analyse des agents criminogènes conduit à souligner leur intégration réussie dans un espace économique où la quête de solidarité et le sens du partage sont inexistants. Loin d'être des personnes physiques isolées, les criminels financiers s'insèrent dans des structures économiques suffisamment habiles pour exploiter les défaillances des Etats et orienter l'élaboration de leurs lois et règlements.

Comprendre la nature des actes de criminalité financière suppose préalablement d'aborder le détournement des connaissances managériales dans l'évolution des techniques de criminalité financière. Partant de ce constat, le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale et sociale s'élaborent à partir du détournement d'un savoir-faire professionnel et technique, véritable ressource immatérielle.

En conclusion, à l'extorsion de la plus-value sur le travailleur est associée une extorsion sociale endommageant les équilibres de financement des dépenses de solidarité. La fraude sociale caractérise la négation du bien-être social apporté par l'activité productive en conférant au coût du travail le sens de fardeau social. La fraude sociale justifiée trop souvent par la nécessité de réduire le coût du travail induit un changement de logique productive où il convient de réduire le travail à un coût. Intégrant l'idée que le langage comptable n'enregistre que des charges de personnel auxquelles s'ajoutent des charges sociales salariales et patronales, la réduction de ces dernières s'inscrit dans la logique de la flexibilité quantitative externe synonyme de réduction des effectifs, de délocalisation ou de non-paiement de cotisations. La fraude sociale devient le continuum de la recherche de la rentabilité des capitaux propres par l'abaissement du coût du travail ôtant aux travailleurs l'essence de la création de valeurs ajoutées.

La lutte contre la criminalité financière, s'élaborant quotidiennement par l'intervention des pouvoirs publics nationaux et institutions internationales, est relayée par des organisations non gouvernementales auxquelles se joignent des lanceurs d'alerte.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs en charge de la lutte contre la criminalité financière relèvent autant des moyens dont ils disposent que de la volonté politique de leurs dirigeants prompts à n'évoluer qu'au rythme des prises de conscience de l'opinion publique. Proposer des mesures concrètes de lutte contre la criminalité financière implique de connaître la dimension d'une économie criminogène et les préjudices subis par les victimes. De ce constat découle des solutions visant à moraliser l'économie et à réguler la finance en conférant à l'information financière la qualité de bien public.

Mettre en œuvre des moyens efficaces de lutte contre la criminalité financière impose de connaître les agents criminels, les victimes, le mobile et l'arme du crime.

La pluralité d'agents criminels, personnes physiques isolées ou insérées dans la communauté des marchés financiers, font subir à leurs victimes, État, sociétés ou agents individuels, des préjudices dont le mobile repose sur la prédation des richesses individuelles ou collectives. Leurs armes, d'une nature spécifique, sont inhérentes à leur capacité à manipuler, maquiller

l'existant, dissimuler le réel. Pour parvenir à comprendre le mobile du crime, il importe d'accepter l'idée que l'arme utilisée est informationnelle ; ce qui la rend d'autant plus efficace et dangereuse. Ce constat implique une lutte sans relâche contre l'impunité dont peuvent disposer les puissances de l'argent et nécessite une coordination des politiques pénales à l'échelle mondiale, européenne et nationale.

La spécificité des moyens intellectuels utilisés par les criminels financiers se traduit par de difficiles et longs processus de lutte nécessitant sur le plan intérieur une coordination sans faille des services d'investigation et à l'échelle européenne et internationale des accords de réciprocité élaborés à partir de valeurs communes.

La lutte contre la criminalité financière constitue un enjeu de civilisation car elle place les individus face à leurs responsabilités collectives. Accepter l'idée d'une société égalitaire, équitable, solidaire conduit nécessairement à reconnaître l'impôt comme le fruit d'une vertu collective. Le renoncement à l'impôt porte atteinte aux équilibres démocratiques et sociaux. Ainsi, à la lumière du rapport du sénateur E. Bocquet¹, pour le compte de la commission d'enquête sur l'évasion de capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, trois propositions parmi les cinquante-neuf retiennent notre attention :

- Promouvoir l'émergence d'une gouvernance fiscale mondiale, permettant de faire respecter une forme d'ordre fiscal international
- Promouvoir un comportement fiscal socialement responsable de la part des entreprises
- Renforcer les prérogatives des institutions représentatives du personnel en matière de prévention de la fraude et de l'évasion fiscales

La première proposition retenue, de nature utopiste, s'impose comme une condition nécessaire et indispensable d'harmonisation des échanges internationaux. Elle doit se prolonger par une délégation de pouvoir à l'Organisation des Nations Unies conduisant à la reconnaissance du bien-fondé de la lutte contre le dumping fiscal. La seconde proposition implique de ne plus percevoir l'entreprise comme le réceptacle des profits des actionnaires mais comme une entité redistributrice de richesses. Enfin, la troisième proposition contribue à faire des acteurs sociaux des lanceurs d'alerte au service de l'intérêt général.

¹ Rapport Bocquet E., N° 673, Doc. Sénat, 17 juillet 2012, Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales, Tome I, p. 427, 428, 459

A ces trois propositions doit s'ajouter une réflexion transversale sur les composantes de la criminalité financière ; en effet, le blanchiment de capitaux comme la fraude fiscale relèvent d'intentions souvent similaires assimilables à une appropriation individuelle des richesses de la collectivité. A ce titre, seule une prise de conscience de la nécessité de renforcer la coopération internationale peut s'avérer déterminante. Les crises financières, toujours plus brutales et dommageables, se génèrent à partir de comportements déviants en détournant l'information financière et comptable de sa finalité. En conséquence, sans tomber dans un utopisme béat, un protocole de bonne gouvernance de l'information financière rédigé sous l'égide de l'ONU permettrait de conférer à celle-ci le statut de bien public. En l'absence d'un tel statut, les déviances et manipulations se pérenniseront. C'est donc, au travers du pouvoir d'un droit international protecteur des richesses mondiales que les solutions existent pour lutter contre la criminalité financière et pour la suppression des paradis fiscaux.

L'absence de régulation du capitalisme financier conduit inévitablement à la précarité des salariés, à la paupérisation de la citoyenneté et à l'extorsion de la plus-value collective. Se pose alors la question du stade ultime du capitaliste financier. La dictature des marchés financiers imposant un minimum de 14 % de rentabilité des capitaux propres traduit une aspiration à un enrichissement abusif et sans cause. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire séparément ou concomitamment de réduire sa masse salariale par des licenciements et des délocalisations, de racheter ses propres actions en décapitalisant et de manipuler ses comptes. A partir du moment, où la délocalisation salariale s'avère être un axe stratégique légitimé, alors l'évasion fiscale relève des mêmes motivations. Tant que les ressources humaines ne seront pas perçues comme des actifs immatériels et continueront d'être assimilées à des charges, c'est-à-dire des fardeaux, alors la société ne sera pas prête à changer de valeurs de civilisation. La criminalité financière pourra prospérer sur les décombres idéologiques d'un monde prônant le partage et la solidarité.

Thesis abstract:

A sociological approach to financial crime

Abstract

A sociological approach to financial crime

The sociological perspective of financial crime not only reveals the inherent shortcomings of basing its legal treatment on a repressive framework and its economic treatment on a cost/benefit ratio, but by favouring a more syncretic approach, also helps clarify the nature of interactions between criminal actors and their socioeconomic environment.

This thesis is based on four fundamental hypotheses. Financial crime is the result of individual deviant behaviour. It is the last stage of financial capitalism. It arises from the manipulation of financial information. The struggle against this scourge represents a challenge to civilisation.

The demonstration of these hypotheses is based on a dual empirical and practical approach. The empirical approach aims to study the key criminal actors. Fieldwork interviews with magistrates, union members, tax officers, expert accountants, auditors and academics validate both the fundamental hypotheses and long-term difficulties involved in waging an effective battle against this type of intellectual crime.

The first part of the thesis takes a socio-normative approach to financial crime with a view to developing a theoretical reflection on the means to be implemented to gauge the extent of damage to the community. Thus, the first area of research builds on an “epistemological approach to financial crime” (Chapter 1). The second studies the implications of the damaged integrity of the trust economy (Chapter 2).

The second part of the thesis seeks to gain an insight into agents and actors involved in organising financial criminal activities. Such crime is only conceivable when agents firmly believe that they are entitled to absolute and unjust enrichment (Chapter 3). Taking a legal approach to these actors helps understand how these particular crimes are committed. Are

they isolated economic deviants? By analysing their characteristics and history, the specificity of major financial criminals is highlighted (Chapter 4). This approach identifies the reasons why these criminal agents are not isolated when they collude with criminally-minded groups (Chapter 5). They benefit from the complicity of institutional actors, who indirectly contribute to the emergence of financial crime, (Chapter 6), and give financial crime a dimension which goes far beyond the individual responsibility of the perpetrators.

Finally, the third part of the thesis develops concrete proposals to resolve the dilemma inflicted by the criminal economy on a given community. Using both traditional fieldwork techniques and sociological reasoning drawn from various bodies of thought in social sciences, acts of financial crime are analysed, (Chapter 7) revealing the important role played by those leading the fight against this scourge (Chapter 8). Their testimonies lead to an evaluation of proposals for combating financial crime and their conditions of possibility (Chapter 9).

Annexe: Personnes interrogées dans le cadre des enquêtes de terrain

Identification	Qualité	Date
Groupe agents des impôts anonymes	Vingt agents des impôts de catégorie A, B et C.	Entre janvier 2011 et juillet 2012. Entretiens réalisés sous couvert d'anonymat sur le lieu de travail des agents, par téléphone et échange de courriers électroniques.
Vincent Drezet	Secrétaire national de l'union SNUI Sud Trésor Solidaires qui regroupe 21 500 des 120 000 fonctionnaires de la direction générale des finances publiques.	Mardi 22 mars 2011 au siège de l'union SNUI Sud Trésor Solidaires.
Claude Serfati	Maître de conférences habilité à diriger des recherches. Directeur du Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV). Il intervient en qualité de spécialiste de la mondialisation des capitaux et de l'interaction entre finance et production.	4 juillet 2011 Réalisé par téléphone
Jean de Maillard	Magistrat et enseignant à Sciences-Po Paris.	15 juin 2011 Réalisé par téléphone

Identification	Qualité	Date
Roger Le Loire	Juge d'instruction, doyen au pôle financier au tribunal de grande instance de Paris.	Lundi 12 septembre 2011 au bureau du doyen Le Loire
Alexis Zajdenweber	Chef du bureau Investissement, Criminalité financière et Sanctions, Sous-direction politique commerciale et investissement, Service des affaires multilatérales et du développement, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Représentant de la France au GAFI.	6 décembre 2011 Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, 139 rue de Bercy à Paris 12 ^{ème}
Groupe de commissaires aux comptes	Quinze experts-comptables diplômés et commissaires aux comptes	Entre janvier 2011 et juillet 2012. Entretiens réalisés sous couvert d'anonymat sur le lieu de travail des agents, par téléphone et échange de courriers électroniques.

Plan de la soutenance orale

Introduction :

Enjeux financiers et humains de la criminalité financière :

- ▶ La fraude communautaire représenterait entre 10 % à 15 % du budget de l'Union européenne d'après la chambre des Lords ;
- ▶ La contrefaçon sur les médicaments représenterait 7 % du marché d'après l'OMS ;
- ▶ La contrefaçon commerciale s'établirait entre 3 % et 9 % du commerce international d'après le ministère de l'Économie et des Finances ;
- ▶ Le piratage informatique serait de 100 milliards de dollars pour les seuls États-Unis d'après le Trésor fédéral américain ;
- ▶ D'après Interpol, l'économie russe serait sous contrôle des mafias à hauteur de 40 % du PIB ;
- ▶ L'ONG Transparency International relève que l'action de 400 banques, 700 fonds spéculatifs, 2 millions de sociétés-écrans liés aux paradis fiscaux représentent entre 10 000 et 13 000 milliards de dollars et portent un préjudice fiscal pour les États-Unis de 100 milliards de dollars par an ;
- ▶ La fraude fiscale est estimée en France à 50 milliards d'euros ;
- ▶ La Fraude sociale représenterait en France 20 milliards d'euros.

Les hypothèses de base :

- ▶ La criminalité financière est la résultante de déviations individuelles et institutionnelles ;

▶ « *Comment des agents individuels et institutionnels parviennent-ils à capturer le droit pour commettre des crimes financiers ?* »

- ▶ La criminalité financière est le stade ultime du système capitaliste ;
- ▶ La criminalité financière se développe à partir de la manipulation de l'information financière ;
- ▶ La lutte contre la criminalité financière constitue un enjeu de civilisation

Les raisons d'une approche sociologique :

- ▶ L'approche juridique offre un cadre répressif comme réponse aux crimes et délits commis ;
- ▶ L'approche économique se focalise principalement sur le rapport coût-bénéfice -risque ;
- ▶ L'approche sociologique permet de comprendre la nature des interactions entre l'acteur criminel - agent -et son environnement socio-économique.

La particularité d'une thèse en sociologie portant sur la criminalité financière :

- ▶ Objet sociologique indéterminé ;
- ▶ Comprendre la dynamique des déviations ;
- ▶ Comment des acteurs institutionnels passent-ils d'un statut de normalisateur, prescripteur de normes, d'agents en charge de la lutte contre la criminalité financière à celui de déviant puis de criminel financier ?

Les moyens mis en œuvre :

- ▶ Approche empirique visant à étudier des acteurs criminogènes

- ▶ Enquêtes de terrain auprès de magistrats, syndicalistes, agents des impôts, experts-comptables, commissaires aux comptes, universitaires

Les résultats obtenus se déclinent autour de trois axes :

1. Le contexte économique favorise le développement de la criminalité financière ;
2. Les marchés financiers capturent le droit ;
3. Des solutions existent pour lutter contre ce fléau

I- Contexte économique et social dans lequel se développe la criminalité financière

A) La pensée unique libérale

1. La concurrence est pure et parfaite
2. Les agents économiques sont rationnels
3. Les marchés sont efficaces
4. Les marchés s'autorégulent

B) Les trois crises du capitalisme financier

1. La crise Enron, crise de l'intégrité de l'information financière
2. La crise des *subprimes*, crise de l'information sur les risques financiers
3. La crise de la dette grecque, crise de l'information financière criminogène

C) L'épanouissement des acteurs- agents- criminels financiers

1. Les différents niveaux de responsabilité
 - ▶ Acte individuel et perception collective des criminels financiers
 - ▶ Responsabilité individuelle des actes commis par les criminels financiers
 - ▶ Faiblesse de la responsabilité collective du combat contre la criminalité financière
2. Les personnes physiques impliquées
3. Les personnes morales au cœur du processus criminogène

⇒ Dynamique des agents institutionnels à créer les conditions du développement de la criminalité financière en toute impunité ;

II- La capture du droit par les marchés financiers

A) Le développement des normes comptables sous l'influence des lobbies financiers

B) Le développement facilité de la fraude fiscale

- ▶ *En fait, la fraude fiscale est le reflet d'une certaine culture de la débrouillardise, « du système D ». C'est une activité normale, bien vue dans des pays latins. Tout le monde peut acheter des bouteilles détaxées. Le problème consiste à trouver un équilibre entre l'acceptable et le légal. Il importe de savoir mettre des limites. Le problème consiste à contourner sciemment la loi, à vivre de combines.*
- ▶ *La fraude la plus dangereuse est celle qui a l'apparence de la légalité. Une déclinaison de la fraude fiscale doit être opérée pour en saisir l'importance, la petite fraude à des conséquences sur une échelle de [1-10] de [0-1] et la fraude la plus grave de [9-10]. La courbe des conséquences de la fraude fiscale est exponentielle. » (Entretien avec l'auteur, 22 mars 2011).*

Le point de vue de Vincent Drezet, secrétaire national de l'union SNUI Sud Trésor Solidaires qui regroupe 21 500 des 120 000 fonctionnaires de la direction générale des finances publiques.

C) Le rôle ambigu des banques et fonds spéculatifs

- ▶ « Dans l'affaire des subprimes, par exemple, les fraudeurs étaient essentiellement au bas de l'échelle sociale, il s'agissait des emprunteurs et des courtiers qui montaient des dossiers falsifiés. Les banquiers qui les empaquetaient dans des produits financiers toxiques n'ont jamais été considérés comme des délinquants et pourtant c'est à ce niveau-là que se trouvent les prédateurs. Sans la construction d'une finance pourrie sur ces dossiers bidons des sous-prolétaires américains, il n'y aurait pas eu de crise mondiale. » (Entretien avec l'auteur, 15 juin 2011).

Le point de vue de Jean de Maillard, magistrat et enseignant à Sciences-Po Paris

- ▶ « La domination du capital financier est un concept plus juste que celui de financiarisation de l'économie. Le capital financier a cette particularité d'être un rapport social singulier par comparaison avec le rapport salarial. C'est l'autonomie de la finance, des organismes financiers qui s'expriment dans les formes institutionnelles des rapports sociaux spécifiques. Cette réflexion conduit à l'hypothèse suivante, le capitalisme est un moyen et non une fin cherchant à faire de l'argent avec de l'argent. Par conséquent, il ne définit pas seulement des rapports de subordination ; l'activité financière demeurant totalement déconnectée des rapports de production induit que la valorisation du capital repose sur un intérêt individuel spécifique. » (Entretien avec l'auteur, 4 juillet 2011).

Le point de vue de Claude Serfati, enseignant-chercheur au centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV)

III- Les mesures à prendre pour lutter contre la criminalité financière

A) Le renforcement de la coopération internationale comme réponse aux contraintes subies par les magistrats enquêteurs

Franchement, la problématique des centres financiers offshore ou juridictions non coopératives, encore appelés paradis fiscaux est au cœur du problème. La France malgré ses efforts n'arrive pas encore à obtenir au niveau international des principes minimums reconnus où tous pays, toutes juridictions, tous Etats, dès lors qu'ils sont ouverts sur le monde devraient respecter. Ces principes portent sur la levée du secret bancaire, un minimum d'information sur les personnes propriétaires ou bénéficiaires d'entité, de sociétés ou de trusts. Ces informations devraient pouvoir être échangées avec des administrations compétentes d'autres Etats membres. Si on arrivait à faire acter que ces principes constituent un minimum. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Ce n'est pas le fait que de territoires d'Etats voyous, c'est le fait de territoires demeurant sous la souveraineté de pays membres de l'Union européenne. Trop souvent nos instruments se heurtent à une absence de coopération internationale » (Entretien avec l'auteur, 6 décembre 2011). Haut fonctionnaire

B) L'amélioration de la formation des acteurs en charge de la lutte contre la criminalité financière

C) Le développement des mesures régulatrices

- ▶ Régulation de l'information comptable et financière
- ▶ Régulation des marchés financiers producteurs d'informations financières
- ▶ Régulation de l'information sur les risques
- ▶ Régulation de l'information financière criminogène